

le Sauverois



MUNICIPAL

Édition automne 2021

Ville de
Saint-Sauveur



-
- 2** Coordonnées et conseil municipal | **3** Mot du maire | **4** Citoyens à l'honneur | **5** Les bons coups
-
- 6** Rappels | **7** Sécurité incendie | **8** Travaux publics et génie | **9** Urbanisme | **10** Environnement
-

ville.saint-sauveur.qc.ca

Coordonnées des services

NOUVEAUTÉ!

Un numéro de téléphone unique pour joindre tous les services de la Ville :
450 227-4633

Hôtel de ville

1, place de la Mairie
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6
directiongenerale@ville.saint-sauveur.qc.ca

Service de sécurité incendie

2125, chemin Jean-Adam
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R2
incendie@ville.saint-sauveur.qc.ca

Bibliothèque municipale

Chalet Pauline-Vanier
33, avenue de l'Église
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R0
bibliotheque@ville.saint-sauveur.qc.ca

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Chalet Pauline-Vanier
33, avenue de l'Église
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R0
communautaire@ville.saint-sauveur.qc.ca

Service des travaux publics et génie

2125, chemin Jean-Adam
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R2
travauxpublics@ville.saint-sauveur.qc.ca

Service de l'urbanisme

1, place de la Mairie
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6
urbanisme@ville.saint-sauveur.qc.ca

Service de l'environnement

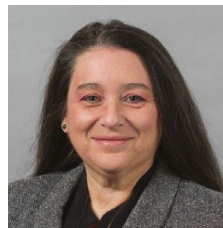
1, place de la Mairie
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6
environnement@ville.saint-sauveur.qc.ca

Service des finances

1, place de la Mairie
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6
administration@ville.saint-sauveur.qc.ca

Les membres du conseil municipal

Votre conseil municipal est composé du maire et de six conseillers municipaux. Le territoire de la Ville de Saint-Sauveur n'étant pas divisé en districts électoraux, tous les membres du conseil municipal peuvent donc vous représenter.



Rosa BORREGGINE



Normand LEROUX



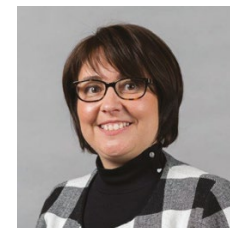
Caroline VINET



Daniel CANTIN



Véronique MARTINO



Judith GAGNON



Un vent d'optimisme

Il va sans dire que la période estivale a été grandement profitable pour notre moral et l'économie locale. Avec le déconfinement est venu un retour à une certaine normalité pour les citoyens et les commerçants. C'est avec bonheur que nous avons accueilli l'annonce du changement de couleur de notre zone en vert, rendu possible grâce à notre rigueur collective et notre volonté de se sortir de cette pandémie.

Ces derniers mois, nous avons pu reprendre quelques-unes de nos activités courantes, notamment les séances du conseil municipal devant public, le déjeuner du maire sous le thème de l'environnement, une programmation de cours et les camps de jour. En ce qui a trait aux projets municipaux, nous avons été actifs sur plusieurs plans. Concernant les initiatives de plein air, plusieurs sont en cours aux quatre coins de Saint-Sauveur et viendront bonifier et diversifier l'offre de service actuelle. Nos actions en environnement vont bon train avec la mise en œuvre du Plan d'action 2021-2023 par la nouvelle équipe du Service de l'environnement et du développement durable, que l'on présente dans cette édition. Quant aux collectes, nous avons apporté un changement important à celle des encombrants, pour laquelle l'inscription n'est plus requise pour en bénéficier. D'ailleurs, les citoyens sont invités à ne pas laisser leurs bacs de déchets, de récupération et de compostage en bordure de rue après les journées de collecte, et ce, dans un souci d'améliorer la qualité visuelle de nos quartiers. Pour le volet culturel, c'est avec fierté que l'on annonçait, le 27 avril dernier, l'achat d'un bâtiment situé sur l'avenue de la Gare, permettant la relocalisation et l'agrandissement du Musée du ski des Laurentides. Concernant les projets en urbanisme, soulignons la consultation publique qui s'est déroulée au mois de mars et qui avait comme objectif de compléter une politique de gestion des projets en urbanisme, incluant une grille d'analyse et un guide des bonnes pratiques, dont le lancement est prévu à l'automne. Et finalement, dans une volonté de répondre aux préoccupations des citoyens en lien avec la circulation sur notre territoire, nous avons déployé, le 16 juin dernier, une campagne de sécurité routière en collaboration avec la Sûreté du Québec de la MRC des Pays-d'en-Haut, le Centre de services scolaire des Laurentides et la Société de l'assurance automobile du Québec.

J'en profite pour vous rappeler que le 7 novembre prochain, se tiendront les élections municipales générales à l'échelle du Québec. Vous serez alors conviés à voter pour élire votre prochain conseil municipal. Nous avons la chance de vivre dans une société de respect et de démocratie et j'en suis très fier, non seulement à titre de maire, mais aussi en tant que citoyen de Saint-Sauveur.

En terminant, je vous invite à lire la page 4 de cette édition, dans laquelle nous rendons hommage à quatre saurois formidables, qui ont été choisis à l'issue d'un appel de candidatures visant à souligner l'implication de bénévoles au sein de notre communauté. En mon nom et celui du conseil municipal, je désire remercier messieurs Michel Codère, Yves Forget et Fernand Bélanger, ainsi que M^{me} Jeanne Maranda, pour leur contribution bénévole exceptionnelle au sein d'organismes d'ici. Ces gens de cœur méritent toute notre reconnaissance pour leur dévouement, leur altruisme et leur temps consacré à autrui. À cet égard, je désire faire une mention toute particulière à Jeanne Maranda, mon amie décédée en avril dernier. Elle était une grande citoyenne s'étant démarquée par ses positions claires et fermes sur la place des femmes dans notre société. Au revoir belle doyen.

Jacques Gariépy



Ce printemps, la Ville a effectué un appel de candidatures auprès de la population et des organismes locaux afin d'honorer des citoyens qui offrent de leur temps bénévolement pour aider la communauté saoueroise. C'est avec une grande fierté que nous vous présentons les quatre citoyens qui se sont démarqués et que nous désirons mettre à l'honneur.

Yves Forget



Monsieur Yves Forget œuvre comme bénévole depuis 3 ans pour la Société d'histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut (SHGPDH). Il est responsable des ordinateurs qui sont utilisés par les membres. Son élan spontané à faire partie intégrante de cet organisme exprime bien son souci de s'impliquer auprès de sa communauté. Ses connaissances en informatique constituent une belle valeur ajoutée et permettent d'offrir un soutien essentiel et apprécié. Son rôle, devenu un passe-temps pour lui, contribue à la qualité du service offert par la SHGPDH.

Fernand Bélanger



Credit: Club Optimiste de la Vallée de Saint-Sauveur

L'un des piliers du Club Optimiste de la Vallée de Saint-Sauveur, et membre depuis 2009, M. Fernand Bélanger a occupé différentes fonctions au sein de l'organisation dont trésorier, de 2011 à 2016. Bénévole polyvalent, il s'implique volontiers à des tâches plus élargies, en participant, notamment, à toutes les activités du club et en parrainant plusieurs d'entre elles. À titre de personne engagée, M. Bélanger apprécie les jeunes et consacre plusieurs heures à organiser et animer des activités qui leur permettent de s'épanouir. Il le fait généreusement, sans compter son temps et sans chercher les honneurs. Pour lui, ce qui compte, ce sont les enfants et le Club.

Michel Codère



Bénévole au service d'accompagnement-transport médical pour l'organisme Entraide bénévole des Pays-d'en-Haut depuis septembre 2019, et Saouerois impliqué, M. Michel Codère, résident de Saint-Sauveur, offre une aide généreuse à sa communauté, en plus de soutenir de façon concrète la mission de l'organisme. Sa ponctualité, sa patience et son empathie font de lui un bénévole très en demande auprès des bénéficiaires de l'organisme. Au cours de la dernière année, M. Codère a effectué pas moins de 500 accompagnements! Du jamais vu au sein du service d'accompagnement-transport médical. Son apport s'est avéré être particulièrement significatif tout au long de la pandémie de la COVID-19, principalement au cours de la première vague, alors qu'il acceptait, sans hésiter, d'accompagner les gens dans les hôpitaux et de les attendre de longues heures, malgré les risques de contamination qui en découlaient. Son altruisme mérite d'être mis en lumière.

Jeanne Maranda



Madame Jeanne Maranda a œuvré bénévolement au sein de l'Association des auteurs des Laurentides, plus particulièrement comme libraire-bénévole à la librairie Lu & Relu, en plus de donner de son temps à de nombreux organismes de la Ville de Saint-Sauveur, notamment le Festival des Arts de Saint-Sauveur, la Société d'histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut et le Cercle de Fermières de Saint-Sauveur. Chaque matin, c'est avec enthousiasme que M^{me} Maranda partait mettre à profit son expérience. Elle était passionnée de culture, particulièrement celle des Laurentides, et elle mettait tout son cœur à transmettre sa passion. Elle fut une bénévole exemplaire par sa bonne humeur, sa disponibilité et son talent à transmettre la culture laurentienne. Elle laisse un grand vide dans nos organismes depuis son décès. Son apport dans la communauté mérite d'être reconnu et souligné.

C'est de tout cœur que nous remercions ces citoyens pour leur engagement et leur contribution inestimable. Notre reconnaissance s'étend également à l'ensemble des bénévoles qui œuvrent quotidiennement au sein des organismes d'ici et qui permettent à ceux-ci de réaliser leur importante mission.

Les bons coups de nos commissions

Virage vert

Au mois de mars dernier, le Service de sécurité incendie Saint-Sauveur/Piedmont a procédé à un virage vert en ce qui a trait aux outils mécaniques utilisés régulièrement par les pompiers. Le service s'est doté d'équipements à batteries rechargeables, notamment une scie à chaîne, une scie va-et-vient et une lumière à DEL. Ces nouveaux outils permettront au service d'enrayer les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) et par le fait même, de diminuer son empreinte écologique!

Équipe permanente en caserne

L'implantation d'une présence en caserne de six pompiers, du lundi au vendredi, de 6 h à 18 h, a eu un impact favorable sur différentes sphères du Service de sécurité incendie. Cette nouvelle organisation du travail permet un déploiement rapide de l'équipe sur les interventions, comme recommandé par le schéma de couverture. Le temps de réponse plus court permet de réduire la propagation des incendies, dont certains sont majeurs, ainsi que les dommages s'y afférents. La mise en place de cette équipe permanente augmente significativement l'efficacité du service, et ce, autant pour les appels de premiers répondants que ceux des interventions.

Campagne de sécurité routière

C'est le 16 juin dernier que fut lancée la campagne de sécurité routière de la Ville. Sous le thème « Ici, on roule en douceur », celle-ci vise à inciter les usagers de la route à rouler prudemment et à faire preuve de vigilance lorsqu'ils circulent sur le réseau routier sauveurois et aux abords des zones scolaires. Les piétons, cyclistes et écoliers sont mis de l'avant afin de favoriser le partage de la route. D'importants partenaires, ayant à cœur la sécurité routière à Saint-Sauveur, se sont joints à la campagne de la Ville. Il s'agit de la Sûreté du Québec MRC des Pays-d'en-Haut, du Centre de services scolaire des Laurentides et de la Société de l'assurance automobile du Québec. Un site Internet dédié a été mis en place et peut être consulté à l'adresse suivante : ville.saint-sauveur.qc.ca/ici. La campagne se déroulera jusqu'au 3 octobre 2021.



ICI, ON ROULE EN DOUCEUR

PAS BESOIN DE SE PRESSER, PROFITEZ DE LA BALADE.
VILLE.SAINT-SAUVEUR.QC.CA/ICI



ICI, ON ROULE EN DOUCEUR

PAS BESOIN DE SE PRESSER, PROFITEZ DU PAYSAGE.
VILLE.SAINT-SAUVEUR.QC.CA/ICI



ICI, ON ROULE EN DOUCEUR

PAS BESOIN DE SE PRESSER, PROFITEZ DE VOTRE JOURNÉE.
VILLE.SAINT-SAUVEUR.QC.CA/ICI



ICI, ON ROULE EN DOUCEUR

PAS BESOIN DE SE PRESSER, PROFITEZ DU QUARTIER.
VILLE.SAINT-SAUVEUR.QC.CA/ICI



Séance ordinaire du conseil municipal

Les prochaines séances auront lieu les **20 septembre** et **4 octobre**, sans public ou en présentiel, selon les directives de santé publique en vigueur à ces dates.

Fermeture des bureaux municipaux

Les bureaux municipaux seront fermés le lundi **6 septembre** en raison de la fête du Travail, ainsi que le lundi **11 octobre** pour la fête de l'Action de grâce.

Païement du compte de taxes municipales

La date d'échéance pour effectuer le dernier versement du compte de taxes municipales 2021 est le **11 septembre** prochain. La Ville offre plusieurs modes de paiement.

Pour de plus amples renseignements, visitez le site Internet de la Ville ou communiquez avec le Service des finances par courriel, à taxation@ville.saint-sauveur.qc.ca, ou par téléphone, au 450 227-4633, poste 2120.

Collecte des résidus verts

Des collectes automnales de résidus verts se tiendront le **20 octobre** et le **3 novembre**. Profitez de ce service pour vous départir des quantités excédentaires de feuilles mortes et autres résidus verts. Les sacs de plastique ne seront pas ramassés. Seuls les sacs de papier, les boîtes de carton ou les contenants réutilisables seront acceptés.

Collecte des déchets aux quatre semaines dès le 1^{er} novembre 2021

Dès le 1^{er} novembre prochain, les déchets seront ramassés une fois aux quatre semaines. Pour éviter le débordement du bac noir, les citoyens sont invités à disposer des matières organiques dans le bac brun (résidus alimentaires, résidus verts et cartons/papiers souillés). De plus, en favorisant une optimisation du recyclage, en défaisant les boîtes de carton par exemple, cela permettra de ne pas disposer de matières recyclables excédentaires dans le bac noir. Pour plus d'information sur la gestion des matières résiduelles, visitez le site Internet de la MRC des Pays-d'en-Haut à l'adresse suivante : lespaysdenhaut.com/services-aux-citoyens/environnement/.

Collecte des encombrants

Pour vous départir de vos objets encombrants, profitez des collectes prévues les **7 et 8 septembre**, ainsi que les **5 et 6 octobre**. Il est à noter que l'inscription à ces collectes n'est plus obligatoire puisque le camion sillonnera désormais toutes les rues de la ville afin de ramasser les matières acceptées. Vous pouvez aussi apporter vos gros rebuts directement à l'écocentre. Voici quelques-unes des matières acceptées : divans, tapis, meubles, lampes, réservoirs d'eau chaude et appareils électroménagers non réfrigérants. Pour la liste complète, visitez la section *Info-collecte* du site Internet de la Ville.

Service de déchiquetage de branches à domicile

Les prochaines tournées de déchiquetage de branches à domicile auront lieu le **20 septembre** et le **18 octobre**. L'inscription en ligne est obligatoire et une limite de deux (2) demandes par année, par propriété, s'applique. Pour obtenir de plus amples renseignements ou vous inscrire au service, consultez la section *Info-collecte* du site Internet de la Ville ou téléphonez au 450 227-4633.

Le chauffage au bois

L'utilisation d'appareils de chauffage au bois, comme chauffage d'appoint, est très populaire dans notre région. Il faut donc être bien informé des risques inhérents à l'usage de ce type d'appareil.

Installation et inspection

- Faites installer le foyer ou le poêle à bois ainsi que la cheminée par un professionnel certifié et demandez un certificat de conformité.
- Faites inspecter le foyer ou le poêle à bois ainsi que la cheminée par un professionnel certifié, s'il était déjà installé lors de l'achat de votre résidence et que vous ne connaissez pas son historique.

Ramonage

La créosote est un dépôt croûteux formé par la fumée. Elle s'agrippe aux parois de la cheminée et est très inflammable. Les dépôts dépassant 5 mm d'épaisseur peuvent causer un feu de cheminée et seul un bon ramonage peut l'éliminer.

- Faites inspecter et ramoner la cheminée par un professionnel certifié au moins une fois par an.
- Procédez à un ramonage après avoir brûlé cinq cordes de bois.
- Il est recommandé de faire ramoner la cheminée au printemps. Il est aussi suggéré d'effectuer une vérification de la cheminée à l'automne, avant de faire le premier feu, afin de vous assurer qu'il n'y ait aucun corps étranger qui obstrue la cheminée.
- Lorsque vous faites un feu, assurez-vous de faire entrer assez d'air dans le foyer pour que les flammes soient vives, favorisant ainsi une combustion complète et causant moins de fumée et de créosote.
- Les bûches de ramonage vendues en magasin ne remplacent PAS le ramonage annuel.

Type de bois de chauffage et entreposage

- Choisissez du bois bien sec. Le bois vert augmente la formation de créosote.
- Couvrez les bûches, entreposées à l'extérieur, afin de les protéger des intempéries car le bois humide favorise les dépôts de créosote.
- Entrez dans la maison que quelques bûches à la fois et conservez-les loin du foyer ou du poêle à bois.

Consignes de sécurité

- Avant d'utiliser des bûches écologiques, vérifiez auprès du fabricant de votre appareil que celui-ci est certifié pour l'usage de ce type de bûches.
- Ne brûlez jamais du bois traité ou peint, du plastique ou autre déchet. Les produits toxiques dégagés augmentent la formation de créosote et peuvent vous empoisonner.
- N'utilisez aucun liquide inflammable.
- Utilisez toujours le pare-étincelles du foyer lorsqu'il en est muni.
- Ne suspendez pas d'objets à l'âtre.
- Éloignez les objets combustibles de l'appareil (d'au moins 5 pieds).
- Assurez-vous que le revêtement de plancher et des murs à proximité de l'appareil soit non combustible et installé selon les normes en vigueur.
- Assurez-vous qu'aucune rouille ou corrosion n'apparaisse sur la cheminée ou le conduit de fumée.
- Puisque les cendres peuvent rester chaudes jusqu'à 72 heures et causer un incendie, celles-ci doivent être mises dans un contenant métallique à fond surélevé et entreposées à l'extérieur, loin de tout bâtiment ou matériel combustible.
- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone de sorte qu'il soit bien audible à partir des chambres à coucher.
- Installez un avertisseur de fumée à tous les étages, incluant le sous-sol (obligatoire en vertu du règlement municipal).
- Changez les piles de vos avertisseurs de fumée deux fois l'an (lors des changements d'heures).
- Remplacez les avertisseurs s'ils sont âgés de plus de 10 ans.

Si le feu prend dans la cheminée

- Fermez les entrées d'air et la clé de cheminée, si celle-ci en est munie.
- Sortez immédiatement et appelez le 9-1-1.

Citoyens écoresponsables recherchés

La Ville recherche activement des citoyennes et citoyens propriétaires désireux de participer à un programme visant à assurer une saine gestion de l'eau potable et des infrastructures municipales. Vous aimeriez faire une différence pour assurer la pérennité de cette richesse qu'est l'eau potable? Cet appel d'intérêt est pour vous!

Description du projet

Le programme consiste en l'installation de 60 compteurs d'eau au sein d'immeubles résidentiels desservis par le réseau de distribution d'eau potable de la Ville de Saint-Sauveur. Chaque compteur comptabilisera la consommation quotidienne d'eau potable. Il est important de préciser que **les données issues des lectures seront utilisées à des fins statistiques provinciales uniquement.**

Pourquoi participer?

La contribution des participants s'avère être **essentielle** pour assurer la gestion durable de l'eau potable et des infrastructures municipales. Les données issues de votre compteur d'eau nous permettront de :

- quantifier la quantité d'eau utilisée par résidence;
- identifier, le cas échéant, les pertes d'eau, parfois inconnues du propriétaire, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'immeuble;
- identifier les actions à mettre en place pour économiser l'eau, et ce, pour l'ensemble des consommateurs.

L'installation du compteur est sans frais pour le propriétaire et lui permettra de connaître sa consommation d'eau de façon ponctuelle. Lors de l'installation du compteur, les techniciens chargés de l'installation auront la responsabilité de vérifier la valve d'entrée d'eau de l'immeuble résidentiel et pourront, si requis, faire le remplacement de celle-ci gratuitement. De plus, dans le cadre de ce projet, **le propriétaire participant ne fera l'objet d'aucune facturation de la part de la Ville pour sa consommation d'eau potable.**

Inscription et renseignements

Pour être admissible, la personne volontaire doit être propriétaire d'un immeuble résidentiel desservi par le réseau de distribution d'eau potable de la Ville de Saint-Sauveur. Pour s'inscrire ou obtenir de plus amples renseignements à propos de ce projet, communiquez avec M. Anthony Reid, au Service des travaux publics et génie, au 450 227-4633, poste 3020, ou par courriel, à areid@ville.saint-sauveur.qc.ca.

Rinçage du réseau d'aqueduc

Cet automne, le Service des travaux publics et génie effectuera le rinçage de l'ensemble du réseau d'aqueduc de la Ville pour une deuxième fois cette année. Des enseignes seront installées dans les secteurs visés, et ce, la veille du début de l'opération de rinçage.

Cette opération consistera à augmenter le débit de l'eau dans les différents secteurs du réseau d'aqueduc afin de déloger les dépôts de minéraux qui, au fil du temps, adhèrent aux conduites. Pendant cette opération, ou peu de temps après que celle-ci soit complétée, les citoyens pourraient observer des changements au niveau de leur eau tels qu'une baisse de pression, une coloration de l'eau ou une eau brouillée. Si cette situation survenait, il suffira d'ouvrir le robinet d'eau froide du bain (ou le robinet extérieur afin de ne pas obstruer le filtre) et de laisser couler l'eau jusqu'à ce que celle-ci redevienne claire ou incolore. Il ne sera pas nécessaire de faire bouillir l'eau. Le service recommande aussi aux citoyens d'effectuer leur lessive en dehors des heures de rinçage.

Pour toute question en lien avec cette opération de rinçage, veuillez joindre le Service des travaux publics et génie par courriel, à travauxpublics@ville.saint-sauveur.qc.ca, ou par téléphone au 450 227-4633, poste 3000.

Rappels de saison

Considérant l'arrivée à grands pas de la période automnale, le Service de l'urbanisme désire faire ces rappels importants.

Permis

Vous prévoyez effectuer des travaux avant l'arrivée de la neige? Assurez-vous de déposer votre demande à l'avance puisque certains délais sont applicables avant l'obtention d'un permis.

Abris temporaires d'hiver

Leur installation sera autorisée à compter du **15 octobre** prochain.

Coupe d'arbres

Toute coupe d'arbres ayant un diamètre de 10 cm (4 pouces) ou plus, même s'ils sont malades ou morts, nécessite un permis.

Vidange des fosses septiques

Tout propriétaire d'une résidence permanente et desservie par une installation septique doit faire vidanger la fosse septique tous les deux (2) ans. Aussi, tout propriétaire d'une résidence secondaire et desservie par une installation septique doit faire vidanger la fosse septique tous les quatre (4) ans.

Dans tous les cas, une copie de la facture de la vidange doit être transmise au Service de l'urbanisme.

Étalage extérieur

Saviez-vous que l'étalage extérieur est autorisé pour certains usages commerciaux? Le principe général de l'étalage extérieur vise à contribuer à la vitalité et à l'animation du secteur commercial.

Mais attention! L'étalage n'est pas de l'entreposage.

L'étalage extérieur est autorisé pour les commerces de détail, mais seulement dans certaines zones commerciales et uniquement aux heures d'ouverture du commerce. Il est autorisé en cours avant et latérales d'un établissement, à la condition de ne pas empiéter dans les cases de stationnement et les allées de circulation ou sur les trottoirs.

D'autres normes peuvent s'appliquer, notamment sur la quantité d'éléments pouvant être mis en évidence dans l'étalage extérieur.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Service de l'urbanisme au 450 227-4633, poste 2500, ou à urbanisme@ville.saint-sauveur.qc.ca.

Présentation de l'équipe du Service de l'environnement et du développement durable



De gauche à droite : Ariane Desjardins, Brigitte Voss, Justin Forget, Cynthia Rocheleau, Hugo Lapointe-Massicotte, Debbie Gingras et Florence Lessard.

C'est avec plaisir que nous vous présentons la nouvelle équipe du Service de l'environnement et du développement durable, qui œuvre à la protection de l'environnement, notamment les lacs et cours d'eau, les milieux naturels, l'eau potable et les changements climatiques. L'équipe accompagne aussi les citoyens et l'administration municipale quant à l'adoption de comportements écoresponsables.

Brigitte Voss | Directrice

Elle est titulaire d'un baccalauréat en géographie et d'une maîtrise en sciences de l'environnement et détient plus de 22 ans d'expérience dans les domaines de la conservation des milieux naturels et en environnement municipal. Elle occupe le poste de direction du service depuis le mois de mars 2021.

Florence Lessard | Chargée de projets

Elle détient un baccalauréat en science et gestion de l'environnement ainsi qu'une maîtrise en sciences de l'environnement. Elle est responsable de la mise en œuvre du Plan d'action en environnement 2021-2023 de la Ville.

Hugo Lapointe-Massicotte | Technicien en environnement

Il est biologiste de formation et travaille à la Ville depuis 2019. Il est responsable des inspections terrain, de la délivrance de permis et de l'application réglementaire en environnement.

Debbie Gingras | Technicienne en environnement

Elle détient un baccalauréat en géographie et une attestation d'études collégiales en inspection municipale. Elle est responsable des inspections terrain, de la délivrance de permis et de l'application réglementaire en environnement.

Cynthia Rocheleau | Secrétaire-réceptionniste

Elle est responsable de répondre aux citoyens, ainsi que du bon fonctionnement des collectes spéciales et de la gestion des données de l'écocentre.

Justin Forget | Agent de sensibilisation

Il détient un baccalauréat en chimie environnementale et participe aux inspections d'installations septiques et de bandes riveraines, en plus de rencontrer les citoyens pour les sensibiliser sur le compostage, le recyclage et l'économie d'eau potable.

Ariane Desjardins | Agente de liaison Bleu Laurentides

Elle accompagne les associations de lacs, tout au long de l'été 2021, dans la rédaction de portraits et de plans directeurs de lacs, en plus de leur offrir diverses formations.